

ASSEMBLÉE NATIONALE19 juin 2025

PJL REFONDATION DE MAYOTTE - (N° 1573)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

N° 125

AMENDEMENT

présenté par
M. Philippe Vigier

ARTICLE PREMIER**RAPPORT ANNEXÉ**

Après l'alinéa 175, insérer l'alinéa suivant :

« L'État propose un plan pour renforcer la filière professionnelle et développer des formations en adéquation avec les besoins de reconstruction du territoire. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement complète les engagements en matière d'éducation pour mettre en avant l'importance de construire une offre de formation professionnelle sur le territoire mahorais qui soit en adéquation avec les besoins constatés dans le secteur de la construction ou encore de l'animation périscolaire.